

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 10

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Compte rendu des délibérations du Bureau.

DELBUR23112021-01 AVIS SUR LA DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2022 POUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS

Vu la délibération n° 15072020-06R du 15/07/2020, donnant délégation de compétence au Bureau en matière d'avis préalable sur les demandes de dérogation au repos dominical des communes de la CCBA en application de l'article L3132-26 du code du travail,

Vu la demande d'avis de la commune de Saint Didier sous Aubenas en date du 9 novembre 2021 sur la dérogation au repos dominical pour l'année 2022,

Considérant que les dimanches envisagés correspondent aux périodes de soldes ou des périodes de fortes fréquentations touristiques et qu'ils s'inscrivent parfaitement dans l'animation commerciale de la commune,

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de la commune de SAINT DIDIER SOUS AUBENAS d'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2022, à savoir :

Tous secteurs sauf alimentaire

- 16 et 23 janvier 2022
- 27 mars 2022
- 26 juin 2022
- 24 et 31 juillet 2022
- 7 et 14 août 2022
- 9 octobre 2022
- 4, 11 et 18 décembre 2022

Secteur alimentaire

- 3, 10, 17, 24 et 31 juillet 2022
- 7, 14, 21 et 28 août 2022
- 4, 11 et 18 décembre 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte au Président du compte rendu des délibérations du Bureau

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-40-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021